

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- En 2024, l'éolien a représenté 8.7% de la production électrique française. En 2030, il devrait représenter plus de 20% de notre production électrique. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 22.2% en 2023, pour un objectif de 40% en 2030.
(Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte)

- L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée (35.8%) après l'énergie hydraulique (41.5%).
Source : RTE, « bilan électrique 2023 »

- +135 GW minimum de puissance à installer d'ici 2050 pour les filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire pour couvrir la consommation d'électricité, contre 37 GW installés en 2022.
Source : RTE, « Futurs énergétiques 2050 » et « Panorama de l'électricité renouvelable » - 2022

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **34.7 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2023, **22 GW** ont été installés (dont 1.3 GW en 2023)



L'objectif définit par le SRADDET d'Occitanie est d'atteindre **3.6 GW** de production d'énergie d'origine éolienne terrestre en 2030 (et 5.5 GW en 2050). Au 30 juin 2024, **1.7 GW** ont été installés :



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axp, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus de 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1.2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

Bulletin d'information

Ferme éolienne de Chasseradès

Commune de Mont Lozère et Goulet

Avril 2025

ÉDITO

Nous étudions actuellement la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Mont Lozère et Goulet, plus précisément sur la commune déléguée de Chasseradès, à proximité du pic de Moure les Estombes.

Le projet de la Ferme éolienne de Chasseradès ne vous est peut-être pas inconnu. En effet, il s'agit d'une refonte d'un projet de 10 éoliennes déposé auprès de l'administration en 2021 et refusé en 2023. Nous avons souhaité repenser ce projet en redéfinissant la zone d'étude et en prenant en compte les points soulignés par l'administration lors de son premier dépôt. La redéfinition de la zone permettrait désormais de proposer une implantation à 3 éoliennes.

Dans ce cadre, nous réalisons depuis quelques mois une série d'études nécessaire au projet : environnementales, paysagères, acoustiques et hydrogéologiques. Ces études devraient permettre de définir un projet précis dans les mois à venir.

Un projet éolien ne se limite pas à l'implantation des éoliennes, c'est une démarche plus large de transition énergétique et de participation citoyenne en cohérence avec les besoins du territoire.

Dans ce sens, nous tenons à vous communiquer l'évolution du projet de la Ferme éolienne de Chasseradès. Nous reviendrons vers vous, par la suite, pour vous informer de l'avancée du projet à travers un second bulletin d'information et une exposition.

Marie ROMMEL
Cheffe de projet

Retrouvez toutes les informations du projet sur :



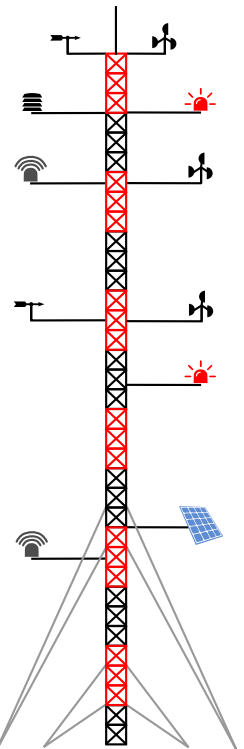
[Chasseradès - Parc éolien Chasserades](#)

ACTUALITÉS DU PROJET

Installation d'un mât

Dans le cadre de l'étude environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris (chiroptères) en altitude, un mât de mesures va être installé au sein de la zone d'étude, au mois d'avril ou mai 2025. Ce mât de mesures, d'une hauteur de 78 mètres, sera en place jusqu'au milieu de l'Automne. Cela permettra de déterminer les espèces présentes sur la zone, le nombre d'individus et les périodes d'activités.

Une fois ces études terminées, des mesures pourront être mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact éventuel du parc.



Ce mât de mesures est composé de différents appareils de mesure :

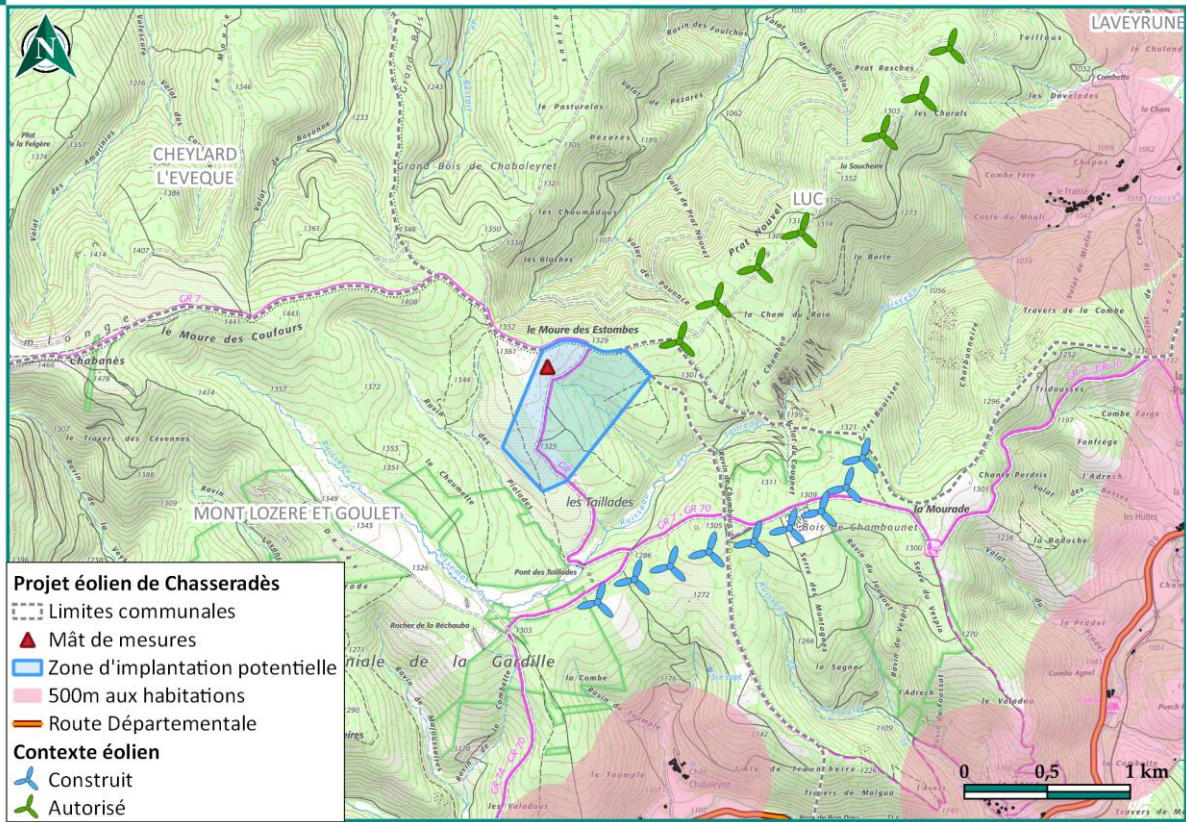
- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de température
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie
- Des micros à ultra-sons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tous les éléments de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne



PRÉSENTATION DU PROJET

La zone de projet

La carte ci-dessous localise la zone d'implantation potentielle du projet de la Ferme éolienne de Chasseradès, où sont menées les diverses études et où sera installé le mât de mesures.



Le site a été choisi dès 2018 après une analyse approfondie des critères techniques, environnementaux et sociaux. Ce site s'inscrit dans la continuité du parc éolien autorisé de la Luçoise, ce qui **permet d'éviter le mitage des espaces ruraux**.

Le périmètre étudié se **situe à plus de 2 kilomètres des habitations les plus proches**, garantissant la préservation du cadre de vie des riverains.

L'analyse préliminaire a confirmé que la zone ne présente aucune contrainte rédhibitoire. Un **plafond aéronautique étant présent** au niveau de la zone d'étude, les éoliennes devront respecter une hauteur maximale de 150 mètres.

Le site bénéficie d'un potentiel éolien intéressant, caractérisé par **des vents réguliers et suffisants** pour envisager la production d'électricité verte dans des conditions optimales.

LES ÉTUDES

Environnementale



Le bureau d'études Altifaune a été missionné en 2024 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Ces investigations environnementales vont se terminer dans le courant du mois d'avril.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.



Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Acoustique



Le cabinet EREA Ingénierie est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert interviendra en mai 2025 sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

Paysagère



Le cabinet d'études Epycart travaille depuis janvier 2025 à la réalisation du volet paysager de l'étude, sur la base des prises de vues réalisées pour le premier projet. Ce volet se compose de trois parties distinctes.

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet. S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



PRÉFAISABILITÉ

Dès 2018



OPTIMISATION et CONCEPTION

2023-2025



INSTRUCTION

2026-2027



CONSTRUCTION

2029



EXPLOITATION

2030-2050



DÉMANTELEMENT

2050 ou +



- Analyse des contraintes du site
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaissabilité
- Exposition portant sur le 1^{er} projet en novembre 2019 et distribution d'un livret d'informations en novembre 2020
- Janvier 2021 : dépôt du projet initial de la FE de Chasseradès (10 éoliennes)

- Juin 2023 : avis négatif du préfet pour le projet de la FE de Chasseradès (10 éoliennes)
- Etude des contraintes soulevées dans l'arrêté de rejet du projet initial et lancement du nouveau projet
- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Consultation publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

- Remise en état du site